



Plan en 9 points pour une concurrence loyale

AVRIL 2024 | CP 124



MESURES FÉDÉRALES

1. Mise en œuvre d'un **renforcement considérable et d'une plus grande coordination des services d'inspection et des auditorats** (y compris l'appui administratif). Ce renforcement se rapporte non seulement au nombre d'effectifs, mais aussi aux compétences et aux modalités d'action dont ces services disposent. Le contrôle en matière de sécurité et de bien-être peut très certainement constituer un levier important et devrait être un fer de lance absolu.
2. **Eviter proactivement les abus** en :
 - a. **Renforçant la limitation actuelle de la chaîne** de sous-traitance en vigueur dans le secteur des marchés publics par son application élargie au secteur privé et en rappelant à **l'entrepreneur principal sa responsabilité de contrôle au moyen de l'instauration d'une obligation de moyens** afin de mettre en pratique cette restriction sur les chantiers.
 - b. **Renforçant l'obligation de moyens du donneur d'ordre/ de l'entrepreneur principal quant à la sécurité sur le lieu du travail.**
 - c. **Renforçant la responsabilité solidaire de l'entrepreneur principal et du donneur d'ordre.**
 - d. **Renforçant le système de l'enregistrement des présences.** Ce renforcement pourrait être concrétisé par l'instauration e.a. d'un check in et d'un check out et par la diminution du montant-seuil (actuellement 500.000 €) à partir duquel l'enregistrement est obligatoire.
 - e. **Imposant la mise en place d'une concertation tripartite** entre l'employeur, les syndicats et les services d'inspection pour les très gros chantiers.
3. **Lutter contre les faux indépendants** par l'introduction dans la construction de la présomption réfutable de la fausse indépendance, **laquelle est facilement applicable en pratique.**

MESURES RÉGIONALES

4. Les **marchés publics** doivent être **utilisés comme des leviers** en **mettant en pratique, voire en imposant les** mesures reprises dans les **guides fédéraux et régionaux existants visant à lutter contre le dumping social**.
5. **Renforcement des services d'inspection régionaux** et **échange et collaboration** avec les **services d'inspection fédéraux**.
6. Prévention des abus par la mise en place de **mesures d'accompagnement** en cas de **migration économique**. Une **priorité** devrait être accordée à l'organisation d'un **cours d'initiation obligatoire** pour les travailleurs étrangers sur leurs obligations et droits du travail et de séjour, pendant les heures de travail, dispensé par une instance indépendante, gratuit pour le travailleur migrant et avec implication des syndicats.



MESURES EUROPÉENNES

7. Une nouvelle **approche européenne spécifique** pour de **meilleures règles en matière de sous-traitance** et pour le respect de ces règles (voir également l'appel à l'action de la FETBB).
8. Le **renforcement de la force de frappe de l'Autorité européenne du travail** qui doit à court terme **évoluer vers un EUROPOL social**, avec un rôle important pour les partenaires sociaux (sectoriels) nationaux et européens.
9. L'interdiction, **dans le cadre du détachement, de la mise à disposition via des intermédiaires**, tels que **entreprises de travail intérimaire**.

CONTACTS CSC BATIMENT - INDUSTRIE & ENERGIE

AALST - OUDENAARDE	Aalst: Hopmarkt 45	053 73 45 84
ANTWERPEN	Nationalestraat 111	03 222 70 81
BASTOGNE	Rue Pierre Thomas 12	063 24 47 00
BRUXELLES	Rue Pletinckx 19	02 557 85 85
CHARLEROI	Rue Prunieu 5	071 23 08 93
GENT - EEKLO	Gent: Poel 7	09 265 43 61
HASSELT	Frans Massystraat 11	011 29 09 80
LEUVEN	Kessel-Lo: Martelarenlaan 8	016 21 94 21
LIÈGE	Boulevard Saucy 10	04 340 73 10
MECHELEN	Onder Den Toren 4A	015 71 85 30
MONS - LA LOUVIÈRE - HAINAUT OCCIDENTAL	Mons: rue Claude de Bettignies 10 / 12	065 37 25 93
	La Louvière: Place Maugrétout 17	065 37 26 11
	Tournai: Avenue des Etats-Unis 10 bte 7	069 88 07 42
NAMUR - BRABANT WALLON	Bouge: Chaussée de Louvain 510	081 25 40 27
	Nivelles: Rue des Canonniers 14	067 88 46 35
TURNHOUT	Korte Begijnenstraat 20	014 44 61 01
VERVIERS	Pont Léopold 4 / 6	087 85 99 66
WAAS EN DENDER	Dendermonde: Oude Vest 144 bus 2	03 765 23 17
	Sint-Niklaas: Hendrik Heymanplein 7	03 765 23 00
WEST-VLAANDEREN	Brugge: Koning Albert-I-laan 132	050 44 41 76
	Ieper: St.-Jacobsstraat 34	059 34 26 31
	Kortrijk: President Kennedypark 16 D	056 23 55 51
	Oostende: Dr. L. Colensstraat 7	059 55 25 40
	Roeselare: H. Horriestraat 31 A	051 26 55 31

